

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Réaménagement de la dette – budget général – emprunts CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt janvier deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphane LYAUDET pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Jessie MARIN pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Marie-Hélène PERILLAT pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

18 présents, 10 pouvoirs, soit 28 votants.

La commune de Plateau Hauteville a souscrit à la CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL les prêts : n° MON525929EUR, n° MPH525937EUR.

Le montant total du capital restant des emprunts susvisés en date du 1^{ER} mars 2022 s'élève à 2 055 013,78 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2022-14 y attachées, pour réaménager ces 2 prêts en 1 seul dans le but de lisser les échéances de paiement de la dette et d'obtenir des gains budgétaires sur les années à venir.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE :**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur.....: CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-004-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Emprunteur.....: COMMUNE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE
 Score Gissler.....: 1A
 Montant du contrat de prêt.....: **2 055 013,78 EUR**
 Durée du contrat de prêt.....: 17 ans
 Objet du contrat de prêt.....: à hauteur de 2 055 013,78 EUR, refinancer, en date du 01/03/2022, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MON525929EUR	001	1A	571 817,98 EUR
MPH525937EUR	001	1A	1 483 195,80 EUR
Total des sommes refinancées			2 055 013,78 EUR

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MPH525937EUR001, les intérêts courus non échus dus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 0,00 %.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/03/2022 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus	Rompus
MON525929EUR	001	4 179,67 EUR	0,00 EUR
MPH525937EUR	001	0,00 EUR	0,00 EUR
Total dû à régler à la date d'exigibilité		4 179,67 EUR	

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/03/2022 au 01/03/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant.....: 2 055 013,78 EUR
 Versement des fonds.....: 2 055 013,78 EUR réputés versés automatiquement le 01/03/2022
 Taux d'intérêt annuel.....: taux fixe de 1,55%
 Base de calcul des intérêts.....: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
 Mode d'amortissement.....: échéances constantes
 Remboursement anticipé.....: autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
 001-200086122-20220126-DE-2022-004-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2022
 Date de réception préfecture : 28/01/2022